



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### ÉTABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Objet de la demande :

**PERMIS UNIQUE CLASSE 1**

**CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE 3 ÉOLIENNES**

**d'une hauteur maximale de 150 mètres et d'une puissance individuelle de 2 à 4,2 MW, de leurs fondations, de 2 cabines de tête, de chemins d'accès, d'une aire de montage pour la WT3, la pose de câbles électriques et l'abattage d'arbres**

Lieu d'exploitation :

**rue de l'Industrie, rue Ernest Solvay à 1400 NIVELLES, et rue de l'Industrie à 1402 à THINES**

Demandeur :

**EOLY ENERGY S.A ayant ses bureaux à 1500 Hal, Villalaan 96  
et ELECTRABEL S.A ayant ses bureaux à 1000 Bruxelles, boulevard Simon Bolivar 34**

Le Collège Communal de la Ville Genappe porte à la connaissance de la population qu'une nouvelle enquête publique est organisée relativement à la demande susvisée, en vertu des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

**Cette enquête fait suite à la production, par le demandeur,**

**de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement.**

Ces nouveaux documents font suite à la décision du 6 mars 2023 des Fonctionnaires technique et délégué d'interrompre la procédure afin de permettre au demandeur de modifier son projet sur les points suivants :

- Proximité de l'éolienne n°2 avec un boisement de feuillus – gestion du boisement ;
- Avis négatif de la DGTA concernant la position de l'éolienne n°3 ;
- Manque d'information sur les effets d'encerclement éventuels et sur les impacts des conciergeries présentes dans le zoning ;
- La nécessité d'étudier le potentiel de développement sur l'ensemble de la zone économique et ses abords ;

**Ce projet comporte une étude d'incidences sur l'environnement.**

**L'autorité compétente pour statuer sur la demande sont les Fonctionnaires Technique et Délégué.**

Commune	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
GENAPPE	Le 12 janvier 2024	Le 18 janvier 2024	au service Urbanisme Espace 2000, 3 - 1470 GENAPPE le 16 février 2024 à 9h00	au Collège Communal Espace 2000, 3 1470 GENAPPE

Le dossier, peut être consulté **uniquement sur rendez-vous**, au service urbanisme (Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe) à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45. Permanence les jeudis de 16h30 à 19h00 (et jusqu'à 20h00 en prenant rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme au 067/79.42.27).

**Tout intéressé peut formuler ses observations et réclamations écrites ou orales pendant toute la durée de l'enquête**, auprès de l'Administration communale. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement (Axelle Dagnelie – 067/79.42.72) ou le Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme (Céline Dehombreux – 067/79.42.37) ou par l'agent traitant du dossier (Yvon Schiettecatte – 067/79.42.33).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, ou consulter le dossier sur rendez-vous :

Ville de Genappe Service urbanisme	DPA Fonctionnaire Technique	DGO4 Fonctionnaire Délégué a.i.
M. Yvon SCHIETTECATTE Service urbanisme Espace 2000, 3 - 1470 Genappe 067/79.42.33 - yvsc@genappe.be	Mr VANDERWEGEN Daniel rue de l'Écluse 22 - 6000 Charleroi 071/65.47.60	Mr HARMANT Cédric rue de Nivelles, 88 - 1300 WAVRE 010/23.12.11

À Genappe, le 12/01/2024

Par le Collège,

La Directrice générale,  
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,  
(sé) G. COURONNÉ